

27 MAI 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HENRI-DE-TAILLON TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 504 RUE PRINCIPALE À SAINT-HENRI-DE-TAILLON, LE 27^E JOUR DU MOIS DE MAI 2010 À 19 HEURES SOUS LA PRÉSENCE DE M. ANDRÉ PARADIS, MAIRE.

SONT PRÉSENTS :

PASCAL GILBERT	CONSEILLER	DISTRICT N ^O 1
ÉRIC MORICE,	CONSEILLER	DISTRICT N ^O 2
GERMAIN LEMAY	CONSEILLER	DISTRICT N ^O 3
MARIO FORTIN	CONSEILLER	DISTRICT N ^O 4
LUC FORTIN	CONSEILLER	DISTRICT N ^O 5
DONALD PILOTE	CONSEILLER	DISTRICT N ^O 6

Est également présente : Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la session par M. le Maire

M. le maire constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents.

3865-05-2010 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Germain Lemay, APPUYÉ ET RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

Que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout suivant au point varia :

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance par monsieur le Maire.
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 3) Adoption du procès verbal du 15 mars 2010.
- 4) Période de question des contribuables
- 5) Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

3866-05-2010 Adoption du procès-verbal du 15 mars 2010

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Gilbert, APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance du 15 mars 2010.

ADOPTÉE

3867-05-2010 Adoption du procès-verbal du 12 avril 2010

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Fortin, APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance du 12 avril 2010.

ADOPTÉE

Période de question des contribuables

Les personnes présentes formulent différentes questions dont notamment :

Certificat de crédits disponibles

Je, soussignée, Rachel Bourget, certifie qu'il existe des crédits disponibles pour acquitter les dépenses 3846, 3848, 3855, 3860 et 3861 du présent procès-verbal.

Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière

3868-05-2010 **Levée de la séance**

À 8 h l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Germain Lemay de lever la séance.

André Paradis,
maire

Rachel Bourget,
directrice générale et secrétaire-trésorière